



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
ROUTES COMMUNALES ORMARET / ODIER /
VAUVRAY / CHEMIN DE MARIN**

**COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER**

HAUTE-SAVOIE
N° 2024-70

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « CIRCET 5 Rue André Gide – 74000 ANNECY » en date du 5 août 2024 afin de réglementer la circulation sur les voies communales Ormaret, Vauvray, Odier et Chemin de Marin pour permettre à « MK Fibre » d'effectuer des travaux d'ouverture de chambres télécom et de tirage de câble optique pour le PACTOO en vue du raccordement FIBRE d'un client Société HEWETT situé au 781 Route d'Ormaret.

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie communale pour permettre à cette entreprise de réaliser ces travaux ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Durant la période comprise entre le 2 septembre 2024 et le 6 septembre 2024 inclus, la circulation sera alternée, se faisant par demi-chaussée sur les voies communales Ormaret, Vauvray, Odier et Chemin de Marin (pour la partie située sur la commune).

Article 2 :

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier.

Article 3 :

La présence du chantier sera signalée par des panneaux de signalisation réglementaires mis en place par la société MK FIBRE de part et d'autre des voies concernées.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché sur place par la société « MK FIBRE ».

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la brigade de Gendarmerie de Megève, à la société CIRCET, à la Société « MK FIBRE », les services techniques de la commune, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 26 août 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 27/08/2024

Télétransmis Sous-préfecture le 27/08/2024



Le Maire,

Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12

Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr